



Plan régional d'insertion
des travailleurs handicapés

PRITH BRETAGNE

Accompagnement à l'insertion
professionnelle des personnes en
situation de handicap détenues.

Visioconférence du 8 décembre 2020



1. Participants à la réunion

La réunion a été organisée par Madame Sophie Odoard, Conseillère à l'emploi et référente Justice de l'Agence de Saint Malo, avec l'appui de Madame Cécile Guguen, Chargée des Relations Partenariales à la Direction Régionale Bretagne.

Ont participé à la Réunion, les conseillers Pôle Emploi intervenant dans les maisons d'arrêt de :

- Rennes-Vezin
- Vannes
- Saint Malo
- Lorient-Ploemeur

Note : les conseillers Pôle Emploi intervenant dans les maisons d'arrêt de Brest et de Saint Brieux n'ont pas pu se rendre disponibles.

2. Rappel du contexte

A. Contexte général

De nombreuses personnes placées sous-main de justice (PPSMJ) exécutant leur peine en milieu carcéral ou en milieu ouvert sont en situation de handicap et notamment de troubles psychiques. Cette situation est aujourd'hui problématique car les acteurs en charges de l'accompagnement de ces publics éprouvent des difficultés compte tenu des besoins spécifiques de ces personnes.

Ceci a pour conséquence la reproduction de parcours chaotiques entre le milieu carcéral, la rue, le secteur psychiatrique et les structures d'accompagnement (parcours en « portes battantes ») avec :

- Des coûts sociaux importants liés à la précarité et à la vulnérabilité de ces publics
- Des conséquences souvent dramatiques pour les personnes concernées.

B. Atelier organisé dans le cadre de la journée régionale du PRITH 2019

Lors de la journée du PRITH de 2019, sur la demande de Madame Joguet, conseillère Pôle Emploi qui intervenait alors à la prison pour femme de Rennes, un groupe de travail avait été organisé sur le sujet en lien avec l'administration pénitentiaire.

Il en était ressorti les éléments suivants :

- Au regard de l'emploi, ces publics sont confrontés au double empêchement que représente à la fois l'emprisonnement et le handicap.



- La question du handicap n'est pas travaillée en amont de l'incarcération. Les personnes n'ont généralement pas de RQTH.
- La préparation de la sortie est complexe pour ces publics

Les besoins suivants sont apparus :

- Besoin d'accompagnement à la prise en charge du handicap apparaît, à priori plutôt sur une problématique psychique, sans mettre de côté les autres types de handicap
- Besoin de travailler la sortie en facilitant la transition entre la prison et l'insertion professionnelle, en tenant compte des besoins spécifiques de la personne
- Faire le lien avec l'existant : IAE, ESAT, EA, Association « Différents et Compétents », VAE ...

3. Partage des constats et des besoins

Lors de la visioconférence du 8 décembre 2020, un tour de table a été organisé afin d'avoir le point de vue des conseillers sur les constats évoqués ci-dessus afin de mieux cibler leurs besoins.

Il en ressort les conclusions suivantes :

- S'il rencontre une bonne adhésion des personnes incarcérées (80% de taux de présence des détenues lors des rendez-vous), sauf exception, **l'accompagnement proposé en milieu carcéral ne se fait pas sur le long terme. Il se caractérise plutôt par des rencontres ponctuelles** (généralement, les personnes sont rencontrées une ou deux fois) qui ne permettent pas toujours de détecter une problématique particulière.). **Il est donc difficile pour les conseillers de détecter certaines problématiques et d'approfondir la question du handicap.**
- **Difficile d'intervenir auprès des personnes ayant des difficultés d'ordre mentales ou psychiques.** Il arrive que des personnes ne soient pas suffisamment stabilisées pour rencontrer un conseiller Pôle Emploi.
- **Des détenus souvent victimes d'addictions, parfois corollaires ou conséquences de situations de handicap.** Dans certaines situations, il a suspicion de handicap mais il est **difficile d'en savoir plus, faute de l'avis d'un médecin.**
- **La question de la RQTH est complexe car il est difficile d'en parler à la personne** (déli, stigmatisation). Il est **rare qu'une personne déclare avoir effectué une démarche** auprès de la MDPH pour obtenir la RQTH. C'est donc au Conseiller Pôle Emploi de le recommander à la personne. La question de la RQTH ne se limite pas aux troubles psychiques mais peut également concerner des pathologies d'ordre physiques. Ces pathologies sont sans doute plus faciles à faire accepter par les personnes. Par ailleurs, **l'obtention d'une RQTH est un processus long** (environ 6 mois de délais de traitement à la MDPH), ce qui ne permet pas de travailler sur le court terme.



- **Si une situation de handicap psychique est clairement détectée, cela demande de mettre en place une démarche particulière impliquant un médecin psychiatre** intervenant dans la maison d'arrêt car les conseillers Pôle Emploi ne sont pas formés pour accompagner des personnes avec ce type de trouble. Cependant, **il n'existe actuellement pas de lien entre les conseillers Pôle emploi et ces professionnels. L'accès aux médecins psychiatres demande nécessairement de passer par les Conseillers Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP) avec lesquels les conseillers Pôle Emploi dialoguent régulièrement pour évoquer des situations individuelles.** D'autres acteurs de santé peuvent intervenir en milieu carcéral (médecins psychiatres et experts intervenant auprès des personnes ayant commis un homicide ou une tentative d'homicide). **Globalement, les conseillers Pôle Emploi ne bénéficient pas d'une bonne vision des professionnels de santé intervenant sur les troubles psychiques en milieu carcéral (addictions, dépressions ...).**
- **Une conseillère évoque avoir pu faire appel par le passé à une intervention de Cap Emploi** pour accompagner des détenus en situation de handicap physique (intervention en dehors de la prison). **Ces interventions ont permis d'apporter une réponse plus spécifique et de gagner du temps** dans l'installation d'un parcours de réinsertion professionnelle.
- **Les conseillers Pôle Emploi déclarent en revanche ne pas avoir une bonne connaissance des aides qui peuvent être proposées par l'Agefiph** pour faciliter le parcours d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.
Note post réunion : les aides de l'Agefiph sont mobilisables pour les personnes ayant une RQTH ou en ayant fait la demande auprès de la MDPH.
- **Les conseillers Pôle Emploi sont amenés à proposer des solutions aux personnes pour favoriser leur insertion professionnelle.** Cela peut passer par des formations ou par des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Certaines de ces solutions sont spécialisées dans l'accompagnement des personnes sortant de milieu carcéral. **Les conseillers Pôle Emploi ne dispose pas en revanche d'une bonne vision des structures pouvant accompagner plus spécifiquement des personnes en situation de handicap et notamment de handicaps psychiques.** Parmi ces acteurs, l'APASE
- **Un grand nombre de professionnels interviennent déjà en milieu pénitentiaire. Il s'agit donc d'être vigilant afin de ne pas multiplier les interventions.**

4. Pistes de solutions

La réunion a permis de détecter des pistes de solutions jugées prioritaires par les Conseillers Pôle Emploi.

- **Création d'un outil pratique et synthétique (2 ou 3 pages) permettant aux Conseillers Pôle Emploi d'avoir une vision d'ensemble des aides pouvant être proposées aux personnes en situation de handicap** pouvant s'appliquer à la situation de personnes en détention. Cet outil pourrait notamment mettre l'accent sur les aides proposées par l'Agefiph. L'aspect synthétique de cet outil



est fondamental (exemple : panorama des aides) afin qu'il puisse être utilisé de manière pratique par les conseillers Pôle Emploi intervenant en milieu carcéral.

- **Séances de sensibilisation à l'impact des addictions et des troubles psychiques associés** sur les parcours d'insertion professionnelle des personnes. Ces séances de sensibilisation pourraient être organisées sous la forme de temps courts (exemple : visioconférence de 1H ou interventions lors de réunions en présentiel des conseillers Pôle Emploi intervenant en milieu carcéral)
- **Dans un second temps, il pourrait être envisagé d'expérimenter sur une ou deux maisons d'arrêts de nouveaux modes de fonctionnement** (exemple : rapprochement des Conseillers Pôle Emploi avec les équipes médicales, en lien avec les CPIP) pour accompagner certaines situations individuelles concernant des personnes en situation de handicap. Ces expérimentations auraient pour objectif de détecter des axes d'améliorations dans l'accompagnement des détenus en situation de handicap qui pourraient ensuite être essaimés à l'ensemble de la région.